





## 1

### CONSEIL

Vous souhaitez :

- Être informé sur l'offre de formation, les dates, les intervenants, ainsi que les modalités de financement.
- Obtenir un devis, une convention de formation.
- Demander une session spécifique et adaptée à votre secteur d'activité.

Le nombre de participants par session est volontairement limité afin de vous garantir une qualité pédagogique optimale et de donner à vos journées de formation leur pleine efficacité.

Vous pouvez nous contacter pour vérifier les disponibilités, réserver vos places et connaître les dates des prochaines sessions.

## 2

### INSCRIPTION

En remplissant le bulletin de préinscription et en l'en-voyant :

- Par e-mail à [formation@groupegeos.com](mailto:formation@groupegeos.com)
- Par courrier à Groupe GEOS, Département Formation, 100-101 Terrasse Boieldieu—92800 Puteaux.

Concernant les formations spécifiques, vous pouvez, soit contacter le département formation par téléphone, soit adresser un e-mail à [formation@groupegeos.com](mailto:formation@groupegeos.com) en indiquant vos besoins.

## 3

### CONFIRMATION

Suite à votre inscription, vous recevrez :

- Une convention de formation simplifiée dans les jours qui suivent votre demande
- Une convocation, 10 jours avant la formation, indiquant le lieu, les horaires et les moyens d'accès.

A l'issue du stage, votre employeur, l'organisme de financement ou vous-même, recevrez :

- L'attestation de présence
- Les feuilles d'émargement

**CONTACTEZ-NOUS**

**[formation@groupegeos.com](mailto:formation@groupegeos.com)**

**Tél. : +33 1 77 74 15 10**



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - Cadre juridique

Les présentes dispositions sont partie intégrante du contrat. Elles s'appliquent en l'état, sauf mention particulière au titre des conditions particulières portant modification des conditions générales. L'objet des prestations est défini aux conditions particulières.

## 2 - Obligations de GEOS

GEOS est tenue d'engager les moyens nécessaires à la mission. Cette obligation de moyens ne constitue pas une obligation de résultats.

GEOS s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur en France à la signature du contrat ainsi que les règles d'éthique et de déontologie liées à son activité.

## 3 - Obligations du Client

Le client s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires à la compréhension et à l'étude des dossiers dans les délais déterminés entre les parties pour permettre à GEOS de réaliser les prestations commandées dans les délais impartis ainsi qu'à mandater les interlocuteurs internes compétents en s'assurant de leur disponibilité, et à mettre à disposition tous moyens et autorisations nécessaires.

## 4 - Durée et résiliation

La prestation sera délivrée pour la durée spécifiée dans le bon de commande ou aux conditions particulières. La prise d'effet du contrat ne sera effective qu'une fois le bon de commande signé et l'acompte de règlement encaissé par GEOS.

En cas de non-respect de l'une quelconque des obligations par l'une ou l'autre des parties au contrat, celui-ci pourra être dénoncé si, après mise en demeure formelle, la partie défaillante n'a pas procédé à la régularisation dans les quinze (15) jours suivant sa mise en demeure.

## 5 - Tarifs et règlements

Les tarifs de GEOS sont proposés en Euros, Hors Taxes.

Les prestations sont payées en Euros.

Il est perçu à la commande : 50% du montant total de la prestation Hors Taxes.

Le solde est payé sans escompte à 30 jours à compter de la réception de la facture adressée en fin de prestation ou en fin de mois de prestation.

Pour tout règlement intervenant dans un délai supérieur à celui défini ci-dessus, le taux de pénalités applicable sera le taux de refinancement B.C.E. majoré de 10%. Il s'appliquera de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture.

## 6 - Variation dans la prestation

Toute demande de travaux ou prestations supplémentaires fournis par GEOS en sus de ceux prévus dans la commande initiale feront l'objet d'une facturation additionnelle, établie sur la base d'un complément de commande ou avenant préalablement signé par le client. Sauf disposition particulière, les tarifs relatifs à la prestation d'origine seront alors appliqués pour des prestations de même nature.

## 7 - Livrables

Dans le cadre d'un service consistant en un audit donnant lieu à un livrable, le Client a la possibilité d'apporter des commentaires au contenu de celui-ci dans les dix (10) jours calendaires à compter de la date de réception de celui-ci par voie électronique dont le client accusera réception en activant le bouton « accusé de réception ». Passé ce délai, le livrable est considéré comme ayant été accepté tel qu'initialement remis au Client.

## 8 - Confidentialité

GEOS s'engage à respecter le caractère confidentiel des informations auxquelles la société pourrait avoir accès dans l'exécution de la prestation décrite et à requérir de ses partenaires éventuellement sollicités pour la mission le respect de la même confidentialité.

GEOS s'engage à n'utiliser les informations obtenues que pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes.

Sauf convention particulière entre les deux parties, GEOS pourra mentionner la mission ici décrite et le nom du client à titre de référence, sans détailler le contenu des prestations réalisées.

Le Client s'engage à respecter la confidentialité à l'égard de la méthodologie, des modes et des modalités d'intervention de GEOS.

## 9 - Assurance et Responsabilité

Le prestataire est détenteur de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile exploitation et professionnelle. Dans tous les cas, la responsabilité civile du prestataire est limitée à un (1.000.000) millions d'euros par sinistre tous dommages confondus.

## 10 - Force Majeure

GEOS ne saurait être tenu pour responsable de tout retard dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations résultant d'un cas de force majeure tel qu'il est défini par la législation française.

## 11 - Propriété Intellectuelle

GEOS conserve la propriété des informations communiquées au Client quelle que soit leur nature et quel qu'en soit le support en octroyant un droit d'usage d'une durée de 5 ans à compter de la communication des informations. Par conséquent, le Client ne pourra en faire qu'un usage interne et sans pouvoir le transmettre à un tiers sous quelle que forme que ce soit sans l'autorisation préalable écrite de GEOS.

## 12 - Loi applicable et attribution de juridiction

Le contrat entre les Parties est soumis au droit français.

Tout différend entre les parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, ou de l'une quelconque de ses clauses, que les parties ne pourraient résoudre amiablement sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, France.

## 13 - Non débauchage

Chacune des parties s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de l'autre partie pendant la durée des relations contractuelles, et pendant deux ans à compter de la fin du contrat quelle qu'en soit la cause, sauf accord express de l'autre partie

# FORMATION

Management des risques sécuritaires

2018



**SÛRETÉ - SÉCURITÉ**



**MOBILITÉ INTERNATIONALE**



**GESTION DE CRISE**



**SÛRETÉ MARITIME**





## FORMATION EXPERT SÛRETÉ À L'INTERNATIONAL

01  
ESI

Les entreprises sont de plus en plus confrontées à des problématiques sécuritaires, quel que soit le pays dans lequel elles sont implantées. En effet, la situation économique mondiale et européenne est telle que nombre de ces entreprises, pour continuer à croître, vont devoir délocaliser ou réimplanter tout ou partie de leurs activités dans des pays en développement dans lesquels les risques politico-sécuritaires sont multiples.

Dans ce contexte, le besoin de former les personnels aux risques et aux menaces qui pèsent sur les entreprises à l'international est de plus en plus fort. GEOS propose donc la formation « Expert Sûreté à l'International », destinée à préparer les personnes souhaitant s'orienter ou se perfectionner dans le domaine de la sûreté, en abordant des thématiques théoriques (géopolitique internationale, responsabilité des entreprises en matière de prévention des risques), techniques (gestion de projet en zone à risques, audits de sûreté) et pratiques (gestion de crise, gestion du risque social).



## OBJECTIFS

Présenter les aspects théoriques et pratiques de la sûreté, depuis la connaissance des risques géopolitiques à l'international en passant par la gestion de projets en zone à risques, la présentation des principaux documents de sûreté en entreprise et l'initiation à la gestion de crise.



## PROGRAMME ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

*Les formateurs alternent présentations théoriques et pratiques, et organisent des exercices pratiques destinés à tester les stagiaires en situation réelle.*

### Introduction à la sûreté à l'international

- Politique internationale contemporaine ;
- Enjeux sécuritaires contemporains ;
- Les obligations légales de l'entreprise ;
- Etat des lieux des options sécuritaires.

### Gestion des risques

- Notions de base ;
- Typologie du risque ;
- Management du risque.

### Compréhension d'un projet

- Enjeux structurels ;
- Qualification d'un projet ;
- Projet: séquences, dynamiques et intervenants ;
- Enjeux socio-économiques.

### Sécurisation d'un projet : préparation et conduite

- Logigramme et acteurs de la sûreté d'un projet ;
- Stratégie ;
- Etude de contexte et préparation de la mission.

### Gestion de crise

- Méthodologie ;
- Préparation ;
- Organisation et moyens ;
- Conduite de la crise ;
- Communication de crise ;
- Sortie de crise ;
- Etude de cas—exercice de crise (mise en situation sur une durée de 4 heures selon un scénario réaliste).

### Prévention et gestion du risque terroriste

- Prévention et détection du risque terroriste ;
- Savoir réagir face à tout type de situation, de l'incivilité à l'attentat
- Mises en situation ;

### Protection de l'information



## Public

Tous les collaborateurs d'entreprises ou consultants indépendants qui travaillent dans le domaine de la sûreté et de la prévention des risques en France et à l'international

Maximum 12 personnes par session.



## Durée

5 jours, à hauteur de 8 heures / jour.



## Lieu

Organisation dans les locaux de GEOS.



## Livrable

Un support pédagogique est remis à chaque participant. Une attestation de formation est également délivrée.



## Type

Remise d'un certificat de stage



# **GEOS**

## **Groupe GEOS**

100—101 Terrasse Boieldieu

92 800 Puteaux

Tél.: +33 1 77 74 15 10 - Fax.: +33 1 53 14 75 81

[formation@groupegeos.com](mailto:formation@groupegeos.com)

[www.groupegeos.com](http://www.groupegeos.com)